

Document de travail AO-70

5ème Commission

LA FORMATION DES CHERCHEURS
A L'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

par M. R. TRINTIGNAC
Secrétaire Général de
l'Office de la Recherche
Scientifique et Technique
Outre-Mer

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° 32076

Cote B EXI

Les hommes formés par l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer sont non seulement aptes au travail de la Recherche en général, mais ils sont également préparés à travailler en face des données particulières au milieu tropical, souvent différentes des données connues dans les régions tempérées et qu'il n'est pas possible d'extrapoler.

A) L'ENSEIGNEMENT -

La vocation personnelle de chaque chercheur le conduit à porter son choix sur une discipline déterminée en fonction, bien entendu, de la culture générale qu'il aura acquise.

Sa spécialisation appelle un enseignement des techniques très complet et soigné.

Elles sont professées par des hommes qui ont une grande expérience de la Recherche dans leur spécialité, une connaissance à la fois très étendue et très précise des méthodes de recherches, même les plus récentes.

En raison du nombre peu élevé des Maîtres dans chaque discipline, il a été indispensable de solliciter la collaboration de personnalités appartenant à différents milieux de la Recherche :

Pour Paris : Faculté des Sciences
Faculté de Médecine
Faculté de Droit
Institut de Géographie de la Faculté des Lettres
Institut Pasteur
Muséum National d'Histoire Naturelle
Centre National de la Recherche Scientifique
Institut National de la Recherche Agronomique
Institut national agronomique
Ecole d'Agriculture de Grignon
Institut national d'Hygiène
Electricité de France
Service Hydrographique de la Marine
Eaux et Forêts du Ministère de l'Agriculture
Institut de Statistiques de l'Université de Paris
etc...

Document de travail AO-70

En province : Facultés des Sciences de Strasbourg, Marseille, Caen, Montpellier
Ecole d'Application du Service de Santé du Pharo (Marseille)
Institut catholique de Lille
Laboratoire de biologie marine de Banyuls
Station marine d'Endoume (Marseille)
Station biologique d'Arcachon
Station zoologique de Villefranche
Centre scientifique de Biarritz
Station de pisciculture de Thonon
Station hydrobiologique du Paraclet
etc...

Des concours sont aussi demandés à l'Etranger :

Institut pour l'étude des plantes tropicales de Wageningen (Hollande)
Station expérimentale de Rothampsted (Gde Bretagne)
Institut de Géophysique de Bergen (Norvège)
Institut Océanographique de Göteborg (Suède)
Institut Océanographique de Charlottenlund (Danemark)
Institut Océanographique Scripps à La Jolla (Californie)
Stations de l'I.R.S.A.C. à Bukavu et de l'I.N.E.A à Yangambi (Congo Belge)
Jardins botaniques royaux de Kaw (Gde-Bretagne)
Centre de Pathologie de la station nationale d'Oeiras (Portugal)
Station galloise d'Amélioration des Plantes d'Aberystwyth (Gde-Bretagne)

B) LE RECRUTEMENT

L'O.R.S.T.O.M. admet dans ses centres de formation les jeunes gens qui, à leur sortie des Grandes Ecoles ou des Facultés se destinent à la carrière de chercheur.

L'enseignement est essentiellement orienté vers la pratique et prépare les candidats au métier de chercheur spécialisé dans les disciplines suivantes :

Sciences du milieu physique : Géophysique
Hydrologie
Pédologie
Bioclimatologie - Ecologie
Géographie physique

.../.

Document de travail AO-70

- Sciences du milieu biologique : Botanique tropicale
Génétique végétale - Amélioration
des plantes
Physiologie végétale
Phytopathologie et Nématologie
Ecologie agricole
Entomologie médicale
Helminthologie humaine
Radiobiologie
Agronomie générale
Agrostologie
- Sciences du milieu marin : Hydrobiologie appliquée aux pêches
Océanographie physique
Océanographie biologique
- Sciences du milieu humain : Nutrition - alimentation
Démographie - statistiques
Géographie humaine
Sciences économiques
Psychosociologie.

Les candidats doivent subir une visite médicale très sérieuse et un examen psychotechnique.

Un jury scientifique étudie ensuite leur dossier et tient compte à la fois de la culture générale acquise et dans certains cas du rang de sortie.

Les titres exigés varient ensuite suivant la nature de la discipline qu'ils ont choisie.

Les élèves admis dans un Centre de formation sont destinés à un corps de fonctionnaires et ils doivent, dès leur admission, signer un engagement décennal dans les conditions habituelles pour les corps de fonctionnaires dont la formation des agents est à la charge de l'Etat.

Ils perçoivent une rémunération substantielle durant les deux années de l'enseignement.

a) La première année de formation se donne en Métropole.

Pendant cette année, le programme d'enseignement vise essentiellement deux buts :

- 1°) la révision et le développement des connaissances de base,
- 2°) l'acquisition des techniques.

.../...

Ces deux buts sont atteints simultanément car l'enseignement mêle intimement exposés ex cathedra et travaux pratiques, le résultat à obtenir visant avant tout à former des chercheurs de un métier plutôt qu'à les enrichir de connaissances nouvelles.

b) La seconde année se déroule en général outre-mer soit dans un Institut de l'O.R.S.T.O.M., soit dans une station. Elle peut se faire également, tout ou partie, à l'Etranger.

L'Institut d'Enseignement et de Recherches Tropicales (I.D.E.R.T.) à Adiopodoumé, près d'Abidjan, joue à cet égard un rôle prééminent.

Sa présence en milieu tropical fournit la possibilité de connaître leur comportement et de savoir s'il leur sera possible de s'adapter aux conditions de vie dans les pays d'Outre-Mer.

Ce test porte donc aussi bien sur le travail de recherche que sur celui de l'aptitude physique, morale et psychologique au "service".

Il s'agit là d'un cadre général dont l'application peut différer suivant les centres de formation et suivant les exigences de leurs programmes. Pour certains d'entre eux, les élèves sont appelés, comme on l'a vu plus haut, à effectuer des stages à l'Etranger.

A la fin des études, les élèves diplômés sont intégrés dans le Corps des Chercheurs scientifiques de l'O.R.S.T.O.M. qui est un cadre supérieur de l'Etat classé dans les "cadres actifs". La titularisation devient effective au bout de deux ans. Il existe quatre grades comportant les titres de :

Chargé, Maître, Directeur et Inspecteur général de Recherches.

Le Statut du Corps des Chercheurs de l'O.R.S.T.O.M. est défini par un Décret n° 59-98 du 7 Janvier 1959 (J.O.R.F. du 8-1-59).

c) Les résultats -

L'enseignement pratiqué inculque aux élèves de l'O.R.S.T.O.M. le sens profond du "Service". Il les adapte aux conditions physiques, morales, psychologiques, sociales et politiques des lieux

de travail.

A l'issue des deux années de formation, ils sont imprégnés d'une mentalité commune que leur confère leur appartenance à un même organisme et de l'unité d'esprit dans laquelle leur ont été données directives et orientations.

Ils sont spécialisés dans les diverses disciplines ce qui permet d'en attendre un rendement efficace dans leur spécialité propre tout en maintenant un esprit de travail en équipe qui leur vaut de couvrir l'ensemble des questions se rapportant à un problème déterminé évitant le danger de la spécialisation.

Tout en développant son activité dans un corps qui assure la sécurité de son avenir, le chercheur de l'O.R.S.T.O.M. a la possibilité d'améliorer sa formation et de se tenir au courant des plus récentes techniques, en effectuant des stages auprès des Maîtres français et étrangers spécialistes de sa discipline.

*

* *

Depuis 1944 :

- 525 élèves ont été admis dans les différents centres de formation de l'O.R.S.T.O.M., aussi bien pour les propres Centres et Instituts de l'Office que pour les Instituts spécialisés tels que l'I.R.H.O., l'I.R.C.T., l'I.F.A.C., etc...
- 320 d'entre eux ont suivi la formation complète et après avoir satisfait aux conditions de sortie ont reçu un diplôme ou ont été admis dans les cadres de chercheurs de l'O.R.S.T.O.M. en qualité de chargé de recherches stagiaire .

Les élèves inscrits en 1959-1960, tant en 1ère qu'en 2ème année de formation sont au nombre de 124.